

Annexe 3 de l'accord interentreprises de l'UES Veolia Eau – Générale des Eaux

Liste des accords nationaux complémentaires de l'UES

Champ d'application

Accord sur le périmètre et le champ d'application de l'UES Générale des Eaux du 3/06/2002, et ses avenants :
n°1 du 14/05/2007 et n°2 du 31/07/2008.

Instances représentatives du personnel – Dialogue social

Accord cadre relatif à l'exercice du droit syndical et du dialogue social national au sein de l'UES Générale des Eaux 10/07/2001.

Accord sur les modalités d'utilisation de la messagerie interne, de l'intranet Vivendi Universal et Générale des Eaux et d'Internet par les partenaires sociaux au sein de l'UES Générale des Eaux 11/07/2001.

Accord sur la mise en place des IRP au sein de l'UES Générale des Eaux 3/06/2002.

- Avenant A du 24/02/2005.

Accord relatif à la durée des mandats électifs des représentants du personnel au sein de l'UES Veolia Eau – Générale des Eaux du 27/02/07.

Activités sociales et culturelles

Accord sur les principes régissant la mise en place des ASC et/ou services communs pouvant être gérés par le CCE de l'UES Générale des Eaux et les moyens mis à disposition du 26/12/2002.

Accord de référence sur le périmètre des ASC et/ou services communs pouvant être gérés par le CCE de l'UES Générale des Eaux et les moyens mis à disposition du 26/12/2002.

Accord d'adhésion sur l'organisation et la gestion par le CCE de l'UES Générale des Eaux d'activités sociales et culturelles et/ou services communs et son avenant n° 1 du 29/12/2002.

Accord sur les modalités d'attribution au CCE de l'UES Veolia Eau – Générale des Eaux de moyens annuels complémentaires, dits « Contribution Neptune ».

Durée et organisation du temps de travail

Accord sur la réduction, l'aménagement et l'organisation du temps de travail et sur l'emploi du 20/01/98.

- Annexe du 18/05/98.
- Annexe du 7/12/98.

Accord relatif au temps de travail des cadres du 12 novembre 2008.

Formation

Accord déclinaison Formation VE du 16/06/2005.

- Avenant 1 du 15/01/2008.

Sécurité –Prévention

Accord sur la mise en place d'un Conseil National Prévention Santé-Sécurité au sein de l'UES Générale des Eaux du 18/12/001.

- Avenant n° 1 du 15/07/2002.

Handicap et Vie professionnelle

Accord sur le handicap et vie professionnelle dans l'UES Générale des Eaux pour les années 2006-2007-2008.

Participation et Intéressement

Accord d'intéressement commun UES Générale des Eaux du 27/03/2003, et ses avenants relatifs aux établissements de l'UES.

Accord de participation commun UES Générale des Eaux du 27/03/2006.

- Avenant n° 1 du 05/07/2006.

Retraite et prévoyance

Accord instituant la mise en place d'un système de garanties collectives, remboursements de frais médicaux au sein de l'UES Générale des Eaux du 26/12/2005, et ses avenants :

- n° 1 du 01/10/2007 ; n° 2 du 14/12/2007 ; n° 3 et 4 de novembre 2008.

Accord interentreprises instituant la mise en place d'un système de garanties collectives, remboursements de frais médicaux aux anciens salariés : préretraités à temps complet, retraités, titulaires d'une rente d'incapacité ou d'invalidité, ayant-droit d'un salarié décédé, du 20/12/2000.

- Avenant n° 1 du 14/01/2005.

Accord instituant la mise en place d'un système de garanties collectives, remboursements de frais médicaux au sein de l'UES Générale des Eaux pour les détachés municipaux du 26/12/2005.

Accord instituant la mise en place d'un système de garanties collectives, allocations frais d'obsèques au sein de l'UES Générale des Eaux du 05/02/2007.

Accord instituant un régime de prévoyance obligatoire applicable dans l'ensemble des établissements de l'UES Générale des Eaux 14/12/2001, et ses avenants :

- n° 1 du 30/01/2002 ; n° 2 du 14/01/2005 ; n° 3 du 03/03/2006 ; n° 4 du 14/09/2006 ; n° 5 et 6 du 01/03/2007 ; n° 7 du 01/10/2007 ; n° 8 du 14/12/2007 ; n° 9 de novembre 2008.

Accord instituant un régime de prévoyance obligatoire « Dépendance totale et assistance incapacité de travail » applicable dans l'ensemble des établissements de l'UES Générale des Eaux du 14/12/2001.

Accord instituant un régime de prévoyance obligatoire applicable aux salariés relevant de la catégorie des ex-CT1 dans l'ensemble des établissements de l'UES Générale des Eaux du 1/07/2002.

- Avenant n° 1 du 01/03/2007.

Accord sur l'harmonisation des régimes de retraite complémentaire ARRCO-AGIRC applicable dans l'ensemble des Etablissements de l'UES Générale des Eaux du 14/01/2005.

Accord relatif aux taux de cotisations C.E.T. et A.G.F.F. pour les salariés ex-CT1 de Veolia Eau- Compagnie Générale des Eaux du 03/07/2007

Accord relatif au régime de retraite des salariés ex CT1 de la SCA Veolia Eau- Compagnie Générale des Eaux du 12 novembre 2008.

Maintien des régimes « anciens » et ne concernant que la Prévoyance des détachés municipaux de la CEO et de la SCA VE-CGEAUX.